

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE (Rap. M. le Maire)
- 2- COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES - DETERMINATION ET COMPOSITION (Rap. M. le Maire)
- 3- MODIFICATION ET DESIGNATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (Rap. M. le Maire)
- 4- CONSEIL DU QUARTIER DE BERNON – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (Rap. M. le Maire)
- 5- CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE (Rap. M. le Maire)
- 6- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE METROPOLITAIN G 10 (Rap. M. le Maire)
- 7- LE SALMANAZAR – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rap. M. le Maire)
- 8- OFFICE DE TOURISME EPERNAY « PAYS DE CHAMPAGNE » DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rap. M. le Maire)
- 9- ASSOCIATION « LA CHAMPAGNE CONGRÈS EXPOS » DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE (Rap. M. le Maire)
- 10- EPERNAY JUMELAGES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DIRECTEUR (Rap. M. le Maire)
- 11- OFFICE DES SPORTS D'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE DIRECTEUR (Rap. M. le Maire)
- 12- LA REGIE SPARNACIENNE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rap. M. le Maire)
- 13- PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI – DESIGNATION DES MEMBRE DU COMITE DE PILOTAGE (Rap. M. le Maire)

- 14- ETABLISSEMENT LOCAUX D'ENSEIGNEMENT – DESIGNATION
DE REPRESENTANTS AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION (Rap. M. Maire)
- 15- CLUB DE PREVENTION – DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Rap. M. le Maire)
- 16- LE TOIT CHAMPENOIS – DESIGNATION DU REPRESENTANT
DE LA VILLE (Rap. M. le Maire)
- 17- LES VITRINES D'EPERNAY - REPRESENTATION DE LA VILLE(Rap. M. le Maire)
- 18- REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL
DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE DE L'HORTICULTURE (Rap. M. le Maire)
- 19- SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA
MONTAGNE DE REIMS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
AU CONSEIL SYNDICAL (Rap. M. le Maire)
- 20- DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE
POUR SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS (Rap. M. le Maire)
- 21- ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE POUR L'AMÉNAGEMENT
DE L'HYDRAULIQUE ET DE LA VOIRIE DES COTEAUX VITICOLES
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT (Rap. M. le Maire)
- 22- COMMISSION THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
COMMUNE (Rap. M. le Maire)
- 23- FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE (Rap. M. MOITTIE)
- 24- INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL (Rap. Mme MAZY)
- 25- PROTOCOLE RELATIF AUX CONDUITES ADDICTIVES EN
MILIEU PROFESSIONNEL (Rap. Mme MAZY)
- 26- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS (Rap. Mme MAZY)
- 27- ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUEE CHEMIN DU PLATET
A EPERNAY (Rap. Mme LEGRAS)
- 28- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REIMS ET
EPERNAY LE CREDIT-AGRICOLE DU NORD-EST, BEC CONSTRUCTION
CHAMPAGNE, ET COLAS EST (Rap. M. FROMM)
- 29- TARIFS FORAINS 2014 POUR LES FÊTES DE LA VILLA ET
14 JUILLET (Rap. M. FROMM)
- 30- FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE PLEIN AIR DE
BERNON (Rap. M. MARANDON)

- 31- SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE RUGBY EPERNAY
CHAMPAGNE (Rap. M. MARANDON)
- 32- REVISION DES TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS
ET ACTIVITES POUR LA JEUNESSE (Rap. M. MARANDON)
- 33- CONVENTION RECUEIL DE TEMOIGNAGE AVEC MADAME
YVETTE LUNDY (Rap. M. MARANDON)
- 34- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA BANQUE POPULAIRE LORRAINE-CHAMPAGNE (Rap. M. DEMONGIN)
- 35- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR
L'ORGANISATION DE LA « SAINTE DYANE 2014 » (Rap. M. MOITTIE)
- 36- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TEXTILE
PAR LE RELAIS NORD-EST-ILE-DE-FRANCE (NEIF) (Rap. Mme LOYAUX)
- 37- AGENDA 21- REUNION DE CONCERTATION- MISE A DISPOSITION
D'ESPACES (Rap. M. RODRIGUES)
- 38- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22) (Rap. M. le Maire)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-149

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité des votants.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-150

2-COMMISSIONS MUNICIPALES D'ETUDES
DETERMINATION ET COMPOSITION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-22,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 4 commissions d'études selon la répartition de compétences et la composition suivante :

- commission Administration Générale et Finances : 11 membres ;
- commission Cohésion Sociale et Education : 12 membres ;
- commission Animation et Attractivité : 17 membres.
- commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable : 13 membres ;

PROCEDE à la désignation des membres de chacune des commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle de chaque tendance du conseil municipal,

Commission Administration Générale et Finances :

- Christine MAZY
- Michel BRIXY
- Claude MARECHAL
- Annie LOYAUX
- Damien GODIET
- Catherine CROZAT
- Jacques FROMM
- Joachim VERDIER
- Sébastien DURANÇOIS
- Jean-Paul ANGERS
- Marc LEFEVRE

Commission Cohésion Sociale et Education

- Abida CHARIF
- Magali CARBONNELLE
- Annie LOYAUX
- Damien GODIET
- Hélène DEVILLIERS
- Marie-Claire BILBOR
- Christian DEMONGIN
- Jean-Michel LLORCA
- Astrid TUSSEAU
- Dominique KLEIN
- Hélène PERREIN
- Marc LEFEVRE

Commission Animation et Attractivité

- Benoît MOITTIE
- Christian DEMONGIN
- Pierre MARANDON
- Jacques FROMM
- Claude MARECHAL
- Pascale MARNIQUET
- Mauricette HAGNUS
- Candie LHEUREUX
- Daniel MAIRE
- Jean-Michel LLORCA
- Nicole LESAGE
- Hélène DEVILLIERS
- Sébastien DURANÇOIS
- Dominique KLEIN
- Jean-Paul ANGERS
- Hélène PERREIN
- Marc LEFEVRE

Commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable :

- Mme Anne-Marie LEGRAS
- Jonathan RODRIGUES
- Joachim VERDIER
- Aline TRIOLET
- Mauricette HAGNUS
- Nicole LESAGE
- Edouard ABON
- Daniel MAIRE
- Jean-Michel LLORCA
- Marie-Claire BILBOR
- Chantal CLÉMENT
- William RICHARD
- Marc LEFEVRE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-151

**3-MODIFICATION ET DESIGNATION DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1413-1, et L2121-21,

Vu la délibération 14-15 du conseil municipal en date du 14 avril 2014,

Considérant que pour respecter le principe de la représentation proportionnelle du Conseil Municipal, dans la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il convient d'en modifier la composition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération 14-15 du 14 avril 2014,

FIXE le nombre de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux à 12, dont 8 conseillers municipaux désignés selon la représentation proportionnelle, et 3 représentants d'associations

DESIGNE les conseillers suivants :

- Jacques FROMM
- Christian DEMONGIN
- Pierre MARANDON
- Jonathan RODRIGUES
- Nicole LESAGE

- Sébastien DURANÇOIS
- William RICHARD
- Marc LEFÈVRE

NOMME en qualité de représentants des associations locales :

- les Vitrines d'Épernay,
- la Confédération Nationale du Logement (CNL),
- Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-152

**4-CONSEIL DU QUARTIER DE BERNON
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier la composition du Conseil du Quartier de Bernon afin d'assurer, au sein du collège d'élus, une représentativité du conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de porter à 13 le nombre de membres de chaque collège (associations et structures, habitants et élus et institutionnels),

DECIDE de faire application de l'avant-dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de déroger à la règle de la désignation au scrutin secret,

PROCEDE à la désignation des 12 représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil du Quartier de Bernon,

- Franck LEROY
- Abida CHARIF
- Marie-Claire BILBOR
- Rémi GRAND
- Jonathan RODRIGUES
- Jacques FROMM
- Daniel MAIRE
- Damien GODIET

- Aline TRIOLET
- Sébastien DURANÇOIS
- Hélène PERREIN
- Marc LEFÈVRE

CHARGE le Maire de mener les diligences nécessaires auprès des associations et des habitants pour constituer leurs collèges respectifs.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-153

**5-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE – MEMBRES DE
LA COMMISSION DE LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics issus des ZUS en levant les freins à l'emploi,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers, qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout inconstatable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière,

DESIGNE comme représentants du Conseil dans cette instance :

- Abida CHARIF
- Pierre MARANDON
- Claude MARECHAL
- Jonathan RODRIGUES

- Michel BRIXY
- Catherine CROZAT
- Edouard ABON

- Dominique KLEIN
- Jean-Paul ANGERS
- Marc LEFÈVRE

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-154

**6-ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE
METROPOLITAIN G 10**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'association pour le développement de l'espace métropolitain G10,

Considérant qu' l'issue du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des 3 représentants de la collectivité au sein de l'association,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, des 3 représentants de la Ville pour siéger au sein de l'association :

Nombre de votants 35

Suffrages exprimés 35

Majorité absolue : 18

Sont candidats et ont obtenu :

- Jacques FROMM : 31 voix
- Christian DEMONGIN : 31 voix
- Sébastien DURANÇOIS : 3 voix
- Jean-Paul ANGERS : 3 voix
- Marc LEFÈVRE : 6 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin pour 2 candidats ,

DECLARE élus : Jacques FROMM et Christian DEMONGIN

DIT qu'il y a lieu à 2^{ème} tour pour le 3^{ème} poste

Nombre de votants 7

Bulletin nul 1

Suffrages exprimés 6

Majorité absolue : 4

Sont candidats et ont obtenu :

- Sébastien DURANÇOIS : 2 voix

- Marc LEFÈVRE : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie au 2^{ème} tour de scrutin,

DECLARE élu Marc LEFÈVRE

DIT qu'à l'issue des opérations, les représentants de la Commune sont :

- Jacques FROMM

- Christian DEMONGIN

- Marc LEFÈVRE

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-155

**7-LE SALMANAZAR-DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association le Salmanazar-Scène conventionnée d'Epernay,
article 5,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il
convient de renouveler ses représentants au Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, des 3 membres du Conseil
Municipal, membres de droit de l'association le Salmanazar-Scène conventionnée
d'Epernay :

Nombre de votants 35

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Christian DEMONGIN : 29 voix

- Magali CARBONNELLE : 29 voix

- Dominique KLEIN : 3 voix
- Hélène PERREIN : 5 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin pour 2 candidats,

DECLARE élus les représentants suivants :

- Christian DEMONGIN
- Magali CARBONNELLE

DIT qu'il y a lieu à 2^{ème} tour pour le 3^{ème} poste

Nombre de votants 7
Suffrages exprimés : 7
Majorité absolue : 4 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Dominique KLEIN : 3 voix
- Hélène PERREIN : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie au 2^{ème} tour de scrutin,

DECLARE élue Hélène PERREIN

DIT qu'à l'issue des opérations, les représentants de la Commune sont :

- Christian DEMONGIN
- Magali CARBONNELLE
- Hélène PERREIN

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-156

**8-OFFICE DE TOURISME EPERNAY « PAYS DE CHAMPAGNE »
DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-21,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme d'Epernay « Pays de Champagne », article 12,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, des 7 membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme d'Epernay « Pays de Champagne » :

Nombre de votants 35

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Benoît MOITTIE : 29 voix
- Candie LHEUREUX : 29 voix
- Hélène DEVILLIERS : 30 voix
- Pascale MARNIQUET : 30 voix
- Pierre MARANDON : 30 voix
- Chantal CLEMENT : 4 voix
- William RICHARD : 5 voix
- Jean-Paul ANGERS : 5 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin pour 5 candidats,

DECLARE élus les représentants suivants :

- Hélène DEVILLIERS
- Pascale MARNIQUET
- Pierre MARANDON
- Benoît MOITTIE
- Candie LHEUREUX

DIT qu'il y a lieu à 2^{ème} tour pour 2 postes

Nombre de votants 7

Suffrages exprimés : 7

Majorité absolue : 4 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Chantal CLEMENT : 3 voix
- William RICHARD : 4 voix
- Jean-Paul ANGERS : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie au 2^{ème} tour de scrutin,

DECLARE élus William RICHARD et Jean-Paul ANGERS

DIT qu'à l'issue des opérations, les représentants de la Commune sont :

- Hélène DEVILLIERS
- Pascale MARNIQUET
- Pierre MARANDON
- Benoît MOITTE
- Candie LHEUREUX
- William RICHARD
- Jean-Paul ANGERS

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-157

**9-ASSOCIATION « LA CHAMPAGNE CONGRÈS EXPOS »
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au Conseil d'Administration de l'association «La Champagne Congrès Expos », suite au renouvellement du conseil municipal,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, de ses représentants

Nombre de postes à pourvoir : 2 titulaires et 2 suppléants

Nombre de votants 35

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats, **en qualité de titulaires**, et ont obtenu :

- Franck LEROY : 29 voix
- Jacques FROMM : 31 voix
- Sébastien DURANÇOIS : 3 voix
- William RICHARD : 4 voix

Sont candidats, **en qualité de suppléants**, et ont obtenu :

- Benoît MOITTIÉ : 31 voix
- Candie LHEUREUX : 29 voix
- Chantal CLÉMENT : 3 voix
- Jean-Paul ANGERS : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour,

DECLARE élus comme représentants de la collectivité :

- en qualité de titulaires : Jacques FROMM et Franck LEROY
- en qualité de suppléants : Benoît MOITTIÉ et Candie LHEUREUX

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-158

**10-EPERNAY JUMELAGES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS
AU COMITE DIRECTEUR**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association "Epernay Jumelages", article 9,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Comité Directeur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, des 3 membres du Conseil Municipal siégeant au Comité Directeur de l'association "Epernay Jumelages" :

Nombre de votants 35
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Candie LHEUREUX : 29 voix
- Jacques FROMM : 32 voix
- Abida CHARIF : 32 voix
- Chantal CLÉMENT : 3 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élus les représentants suivants :

- Jacques FROMM
- Abida CHARIF
- Candie LHEUREUX

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-159

11-OFFICE DES SPORTS D'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE DIRECTEUR

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Office des Sports d'Epernay Pays de Champagne, article 15,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de renouveler ses représentants au Comité Directeur,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation des 2 membres du Conseil Municipal parmi ceux siégeant au Conseil Communautaire :

Nombre de votants 35

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Pierre MARANDON : 28 voix
- Damien GODIET : 29 voix
- Sébastien DURANÇOIS : 3 voix
- Jean-Paul ANGERS : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élus les représentants suivants :

- Damien GODIET
- Pierre MARANDON

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-160

**12-LA REGIE SPARNACIENNE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association "La Régie Sparnacienne", article 6,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association "La Régie Sparnacienne" :

Nombre de votants : 34

Bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Claude MARÉCHAL : 27 voix
- Hélène PERREIN : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu Claude MARÉCHAL

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-161

**13-PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI
DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 09-1451 du 16 novembre 2009 autorisant la signature du plan de lutte contre les discriminations dans le domaine de l'emploi et de l'insertion,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Comité de pilotage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, des 2 représentants du Conseil Municipal pour siéger au Comité de pilotage :

Nombre de votants : 35

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Abida CHARIF : 27 voix
- Michel BRIXY : 28 voix
- Hélène PERREIN : 4 voix
- Sébastien DURANÇOIS : 3 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élus les représentants suivants :

- Michel BRIXY
- Abida CHARIF

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-162

14-ETABLISSEMENT LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L421-2 et R421-14,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de renouveler ses représentants au sein des organismes extérieurs,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, des ses représentants dans les Conseils d'Administration des établissements locaux d'enseignement situés sur le territoire de la Commune

Nombre de postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant dans chaque établissement

Sont candidats :

Collège Jean-Monnet

Membres titulaires :

- Hélène DEVILLIERS
- Hélène PERREIN

Membres suppléants :

- Mauricette HAGNUS
- Jean-Paul ANGERS

Collège Côte Legris

Membres titulaires :

- Astrid TUSSEAU
- Chantal CLÉMENT

Membres suppléants :

- Nicole LESAGE
- Dominique KLEIN

Collège Terres Rouges

Membres titulaires :

- Damien GODIET

Membres suppléants :

- Astrid TUSSEAU

Lycée Stéphane-Hessel

Membres titulaires :

- Jacques FROMM

Membres suppléants :

- Christine MAZY

Considérant qu'en application du dernier alinéa de l'article L2121-21, « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement...* », il n'y a pas lieu à scrutin pour le collège Terres Rouges et le lycée Stéphane-Hessel,

PROCEDE au 1^{er} tour de scrutin pour les collèges Jean-Monnet et Côte Legris

Ont obtenu :

Collège Jean-Monnet

Nombre de votants 35

Bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17 voix

Membres titulaires :

- Hélène DEVILLIERS : 28 voix
- Hélène PERREIN : 4 voix

Membres suppléants :

- Mauricette HAGNUS : 28 voix
- Jean-Paul ANGERS : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le premier tour de scrutin,

DECLARE élues Hélène DEVILLIERS (titulaire) et Mauricette HAGNUS (suppléante)

Collège Côte Legris

Nombre de votants 35

Bulletins blancs 3

Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17 voix

Membres titulaires :

- Astrid TUSSEAU : 29 voix
- Chantal CLÉMENT : 3 voix

Membres suppléants :

- Nicole LESAGE : 29 voix
- Dominique KLEIN : 3 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le premier tour de scrutin,

DECLARE élues Astrid TUSSEAU (titulaire) et Nicole LESAGE (suppléante)

DIT qu'à l'issue des opérations, les représentants du conseil municipal sont :

Collège Jean-Monnet

titulaire : Hélène DEVILLIERS

suppléante : Mauricette HAGNUS

Collège Côte Legris

titulaire : Astrid TUSSEAU

suppléante : Nicole LESAGE

Collège Terres Rouges

titulaire : Damien GODIET

suppléante : Astrid TUSSEAU

Lycée Stéphane-Hessel

titulaire : Jacques FROMM

suppléante : Christine MAZY

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-163

**15-CLUB DE PREVENTION – DESIGNATION DE REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association "Club de prévention", article 14,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement général du Conseil Municipal il convient de renouveler ses représentants au Conseil d'Administration,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, des 2 membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Club de Prévention :

Nombre de votants : 35

Bulletin nul : 1

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

-Annie LOYAUX : 26 voix

-Marie-Claire BILBOR : 27 voix

- Hélène PERREIN : 4 voix

- Dominique KLEIN : 3 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élues les représentantes suivantes :

- Marie-Claire BILBOR
- Annie LOY AUX

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-164

16-LE TOIT CHAMPENOIS
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de renouveler les représentants de la Commune dans les organismes extérieurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, de son représentant appelé à siéger dans les organes de la Société « Le Toit Champenois »

Nombre de votants 34

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Annie LOYAUX: 27 voix
- William RICHARD : 4 voix
- Dominique KLEIN : 3 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élue Annie LOYAUX

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-165

**17-LES VITRINES D'EPERNAY
REPRESENTATION DE LA VILLE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association, notamment l'article 6,

Considérant qu'à l'issue du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient de renouveler les représentants de la Commune dans les organismes extérieurs,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, de son représentant au Conseil d'Administration,

Nombre de votants 35

Bulletins nuls 1

Blancs 2

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Jacques FROMM	28 voix
- William RICHARD	4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu Jacques FROMM

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-166

**18-REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL
DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE DE L'HORTICULTURE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles D311-3 et suivants,

Vu la demande de la Résidence de l'Horticulture de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger au Conseil de la Vie Sociale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, de son représentant au Conseil de la Vie Sociale de la Résidence de l'Horticulture

Nombre de votants 35
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18 voix

Sont candidates et ont obtenu :

- Marie-Claire BILBOR : 28 voix
- Chantal CLÉMENT : 3 voix
- Hélène PERREIN : 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue requise aux deux premiers tours de scrutin est remplie dès le premier tour,

DECLARE élue Marie-Claire BILBOR

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-167

**19-SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA
MONTAGNE DE REIMS – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT
AU CONSEIL SYNDICAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5711-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion du parc Naturel Régional de la Montagne de Reims,

Considérant qu’à l’issue du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de ses représentants dans les organismes extérieurs,

Entendu l’exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l’élection, à bulletin secret, de son représentant au Conseil Syndical :

Nombre de votants 35
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Jonathan RODRIGUES : 28 voix
- William RICHARD : 4 voix
- Sébastien DURANÇOIS : 3 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu Jonathan RODRIGUES

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-168

**20-DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE
POUR SIEGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, du représentant du Conseil Municipal au conseil de discipline de recours,

Nombre de votants 35
Bulletins blancs 3
Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17 voix

Sont candidates et ont obtenu :

- Christine MAZY : 28 voix

- Hélène PERREIN 4 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour,

DECLARE élue Christine MAZY

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-169

**21-ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR L'AMENAGEMENT
DE L'HYDRAULIQUE ET DE LA VOIRIE DES COTEAUX VITICOLES
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 13-4883 en date du 24 juin 2013 portant adhésion à l'Association Syndicale Autorisée des coteaux viticoles d'Epernay.

Vu les statuts de l'Association Syndicale Autorisée des coteaux viticoles d'Epernay,

Considérant que le vignoble champenois est engagé dans le développement de la viticulture durable depuis plusieurs années,

Considérant que la Ville d'Epernay siègera dans le collège Collectivités Locales, selon les statuts de l'ASA,

Considérant la nécessité de désigner le représentant de la Ville au sein de cette association, à l'issue du renouvellement du conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation, à bulletin secret, du représentant de la Ville dans le collège Collectivités Locales, de l'ASA,

Nombre de votants 34
Suffrages exprimés : 34
Majorité absolue : 18 voix

Sont candidats et ont obtenu :

- Jonathan RODRIGUES : 27 voix
- William RICHARD : 4 voix
- Dominique KLEIN : 3 voix

Considérant que la condition de majorité absolue est remplie dès le 1^{er} tour de scrutin,

DECLARE élu :

- Jonathan RODRIGUES, représentant de la Ville d'Epernay au sein de l'Association Syndicale Autorisée ayant pour objet l'aménagement de l'hydraulique et de la voirie des coteaux viticoles, à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-170

**22-COMMISSION THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES –DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-21, L2121-22, et L5211-40-1,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE ses représentants dans les différentes commissions thématiques du conseil communautaire

**Finances, Contrôle de Gestion, Moyens Généraux
et Patrimoine Communautaire**

Christine MAZY

Magali CARBONNELLE

Rémi GRAND

Jean-Michel LLORCA

Michel BRIXY

Edouard ABON

Cadre de Vie, Habitat et Vie sociale, Urbanisme et Accessibilité

Annie LOYAUX

Anne-Marie LEGRAS

Candie LHEUREUX

Marie-Claire BILBOR

Dominique KLEIN

Hélène PERREIN

Développement économique et touristique

Benoît MOÏTTIE

Claude MARECHAL

Jacques FROMM

Christine MAZY

Jean-Paul ANGERS

Marc LEFEVRE

Politiques de l'Environnement

Daniel MAIRE

Jonathan RODRIGUES

Joachim VERDIER

Damien GODIET

Hélène DEVILLIERS

William RICHARD

Transports et Mobilité

Abida CHARIF

Mauricette HAGNUS

Astrid TUSSEAU

Catherine CROZAT

Jean-Michel LLORCA

Chantal CLEMENT

Grands équipements (Millesium, Bulléo), Politique événementielle et communication

Pascale MARNIQUET

Pierre MARANDON

Christian DEMONGIN

Nicole LESAGE

Aline TRIOLET

Sébastien DURANCOIS

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-171

23-FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

RAPPORTEUR : Benoît MOITTE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2123-19,

Considérant la possibilité accordée par le code susvisé des frais de représentation au Maire,

Considérant que cette indemnité vise à couvrir les frais que le Maire est amené à engager dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune,

Considérant que l'indemnité ne peut excéder les frais auxquels elle correspond,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une indemnité pour frais de représentation du Maire, pour un montant annuel maximum de 5 000 €,

DIT que cette dépense sera imputée sur l'article 6536 du budget.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 1 contre : M. RICHARD – M. LEROY ne prend pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-172

24-INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 82-879 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil pouvant être accordée aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

Considérant que Mme Marie-Evelyne BARON, a accepté d'effectuer les prestations mentionnées ci-dessus,

Considérant que l'indemnité octroyée au receveur municipal présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale dûment motivée,

Considérant que les prestations d'accueil et d'assistance sont apportées de façon régulière et satisfaisante,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à :

- Mme Marie-Evelyne BARON, une indemnité égale à 100 % du maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 en tant que receveur municipal de la Ville d'Epernay.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité sont inscrits au compte 6225 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-173

**25-PROTOCOLE RELATIF AUX CONDUITES ADDICTIVES
EN MILIEU PROFESSIONNEL**

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code du travail et notamment les articles R. 4228-21 et L. 4122-1

Vu l'avis du Comité Hygiène Sécurité en date du 27 janvier 2014,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 février 2014,

Considérant que le Comité Hygiène et Sécurité et le groupe de travail en émanant ont développé des travaux basés sur la sensibilisation de l'ensemble des personnels aux risques liés aux conduites addictives, la réglementation de la consommation d'alcool et autres substances en milieu professionnel et la mise en œuvre d'accompagnements adaptés pour les personnels en situation de dépendance.

Considérant que l'adoption d'un protocole est obligatoire pour mettre en place des procédures visant à faire cesser les situations dangereuses et incluant le recours à un test d'alcoolémie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE les termes du protocole relatif à la consommation d'alcool et autres substances en milieu professionnel.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : M. RICHARD, Mme PERREIN, M. ANGERS)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-174

26-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE :

1) Subventions d'action

Groupe Créer

500 €

- Participation à l'organisation de la journée « Les arts au jardin »
les vendredi 30, samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 2014, dans le jardin de l'Hôtel de
Ville

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBACTION

Union Cyclotouriste d'Epernay Champagne

200 €

- Participation à l'organisation de « La Route des Vins de Champagne »,
le 9 juin 2014.

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Racing Club Epernay Athlétisme

1 500 €

- Participation à l'organisation du 10 km d'Epernay,
le 25 avril 2014

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Racing Club Epernay Athlétisme

14 000 €

- Aide compensatoire au financement d'un poste d'Educateur sportif
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Le Réveil

13 200 €

- Aide compensatoire au financement d'un poste d'Educateur sportif à temps partiel
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Rugby Epernay Champagne

9 050 €

- Participation au financement d'un poste d'Educateur sportif à temps partiel
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

2) Subventions exceptionnelles

Deuch' Dyane Motor Club

5 000 €

- Participation à l'organisation du 20^{ème} anniversaire
Imputation budgétaire : 9TO 950 6574 95 TOURISME

SPARFILM

300 €

- Participation à la réalisation d'un DVD
Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEPEVRE

Délibération n° 14-175

**27-ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE CHEMIN DU PLATET
A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 92-794 en date du 19 juin 1992, portant acquisition d'une parcelle de jardin sise chemin du Platet,

Vu l'estimation de France Domaine, n°2010-230 V 426 en date du 10 mai 2010,

Vu la situation géographique de la parcelle,

Considérant la délibération n°92-794 en date du 19 juin 1992, portant acquisition d'une parcelle de jardin sise chemin du Platet,

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle dans le cadre du projet de lotissement chemin rural du Platet.

DECIDE de se porter acquéreur de la parcelle située Chemin du Platet, d'une contenance de 424 m², en nature de jardin et classée Appellation Champagne, cadastrée section BN n° 206, au prix de trente et un mille cinq cents euros (31 500,00 €), hors frais pour prix d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7BA/720.820.2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-176

**28-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REIMS ET
EPERNAY LE CREDIT AGRICOLE DU NORD-EST, BEC CONSTRUCTION
CHAMPAGNE, ET COLAS EST**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation par la Ville de manifestations « Les Nuits de l'avenue de Champagne et les Habits de Lumière » en partenariat avec les acteurs locaux,

Considérant que la Chambre de Commerce d'Industrie de Reims et d'Epervnay, le Crédit Agricole du Nord-Est, Bec construction Champagne et Colas Est, souhaitent apporter leurs soutiens financiers aux manifestations et intégrer le club des partenaires de l'avenue de Champagne,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets de conventions, ci-annexés, à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epervnay, le Crédit Agricole du Nord-Est, Bec Construction Champagne et Colas Est,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier permettant de promouvoir et de développer les manifestations les Nuits de l'Avenue de Champagne et les Habits de Lumière.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-177

29-TARIFS FORAINS 2014 POUR LES FÊTES DE LA VILLA ET 14 JUILLET

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de refondre le mode de calcul des droits de place pour la fête du 14 juillet, en tenant compte des coûts réels de consommation des fluides,

Considérant l'augmentation des différentes charges liées aux frais inhérents à la gestion du champ de foire et à l'accueil des familles.

Considérant la consultation du représentant des forains conformément à la réglementation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les différents tarifs selon le tableau suivant :

Tarifs Fête Foraine du 14 juillet (du 12 au 23 juillet inclus)	
Intensité par phase	Forfait électrique (abonnement + consommation) <i>pour 12 jours de fêtes</i>
< 30 A	98,00 €
31 à 60 A	196,00 €
61 à 80 A	260,00 €
81 à 100 A	326,00 €
101 à 160 A	521,00 €
161 à 200 A	651,00 €

Surface en m ²	Droit de place / m ² (eau incluse)
> à 301 m ²	1,30 €
De 151 à 300 m ²	1,40 €
De 51 à 150 m ²	1,50 €
De 1 à 50 m ²	1,60 €
Forfait « petits appareils »	
< à 2 appareils	Compris dans le métrage du métier
> 2 appareils	30 € l'unité

Forfaits caravanes, électricité et eau incluse (sur 18 jours de présence)	
Grandes caravanes	60,00 €
Petites caravanes	30,00 €

Tarifs Fête Foraine du quartier de La Villa (du 31 mai au 1 ^{er} juin inclus)		
Tarifs par m ² , pour toute la durée de la fête, électricité incluse.	Manèges et attractions	
	0,60 €	1,00 €
Forfait caravane, électricité et eau incluse.	15,00 €	20,00 €

DIT que la recette sera inscrite sur le compte du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-178

30-FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE PLEIN AIR DE BERNON

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier le fonctionnement du bassin de plein air de Bernon en adaptant les tarifs d'entrée ainsi que de procéder au recrutement de personnel qualifié pour la surveillance et la gestion des entrées,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter le personnel saisonnier nécessaire pour le fonctionnement de la piscine en période estivale

DIT que les dépenses de personnel seront imputées sur le chapitre 12

DECIDE de modifier les tarifs d'entrée du bassin de plein air de Bernon selon le tableau ci dessous ;

	Tarif 2014
- moins de 18 ans et visiteurs (l'unité)	1,20 €
- plus de 18 ans (l'unité)	1,20 €
- moins de 18 ans (abonnement 10 entrées)	10 €
- plus de 18 ans (abonnement 10 entrées)	10 €

DIT que les recettes seront imputées sur le compte SLO 715 70631.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 1 contre : Mme PERREIN – 2 abstentions : MM. ANGERS, RICHARD)

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-179

31-SIGNATURE D'UN PROTOCOLE AVEC LE RUGBY
EPERNAY CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13-4518 en date du 18 mars 2013,

Vu le protocole conclu le 18 mars 2013,

Vu le projet de protocole,

Considérant qu'afin d'accompagner le Rugby Epernay Champagne (REC), un des clubs sportifs les plus actifs d'Epernay, la Ville a consenti des avances remboursables d'un montant total de 125 000 €,

Considérant que le protocole conclu le 18 mars 2013 prévoyait un échéancier annuel de remboursement jusqu'en 2020,

Considérant que les règles de la Fédération Française de Rugby nécessitent une présentation différente de cet accord,

Considérant la volonté des parties de conclure un nouveau protocole permettant de répondre aux exigences de la Fédération, tout en préservant les intérêts de la Ville,

Considérant la nécessité de définir un protocole constatant la résolution du protocole du 18 mars 2013 et consentant au Rugby Epernay Champagne l'apurement de la dette restant due d'un montant de 85 500 euros,

Considérant la volonté de la Ville de ne pas renoncer à cette somme qui lui est due,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du protocole annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole constatant la résolution du protocole du 18 mars 2013

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-180

**32-REVISION DES TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS
ET ACTIVITES POUR LA JEUNESSE**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 14-41 en date du 14 avril 2014 portant révision des tarifs,

Vu le nouveau barème d'aides aux temps libres 2014 de la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu les conventions prestation de service accueil collectif de mineurs signées avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu la participation financière pratiquée par la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de la MSA,

Considérant que la délibération n° 14-41 en date du 14 avril 2014 ne mentionnant pas le tarif applicable à l'accueil collectif des mineurs extérieurs à Epernay,

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération n° 14-41 du 14 avril 2014,

APPROUVE la participation des familles suivant les tableaux ci-dessous,

Pour les 2/6 ans (ACM Maternels des centres sociaux et culturels et service Education) :

Catégories		Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	2,05 €	1,00 €
	De 369 à 426 €	2,15 €	1,05 €
	De 427 à 487 €	2,25 €	1,10 €
	De 488 à 581 €	2,75 €	1,35 €
	De 582 à 659 €	3,25 €	1,60 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	3,25 €	1,60 €
	Plus de 659 €	8,65 €	4,30 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		8,65 €	4,30 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons déduits)		3,15 €	1,55 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		22,00 €	11,00 €

Pour les 6/13 ans (ACM Elémentaires des centres sociaux et culturels, du service Education et Base de Loisirs organisée par le service Jeunesse) :

Catégories		Journée avec repas	½ journée sans repas
Tarif Epernay, bénéficiaires CAF (tranches de Quotient Familial)	De 0 à 368 €	1,55 €	0,75 €
	De 369 à 426 €	1,65 €	0,80 €
	De 427 à 487 €	1,75 €	0,85 €
	De 488 à 581 €	2,25 €	1,10 €
	De 582 à 659 €	2,75 €	1,35 €
	De 660 à 814 € (5 enfants et plus)	2,75 €	1,35 €
	Plus de 659 €	7,45 €	3,70 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA		7,45 €	3,70 €
Tarif Epernay, bénéficiaires MSA (bons déduits)		1,95 €	0,95 €
Tarif extérieurs (avant déduction des bons CAF ou MSA)		21,40 €	10,70 €

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-181

**33-CONVENTION RECUEIL DE TEMOIGNAGE
AVEC MADAME YVETTE LUNDY**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que des rencontres ont été organisées entre Madame Yvette LUNDY, des lycéens sparnaciens et de jeunes Allemands,

Considérant que ces rencontres ont été filmées et retranscrites en français et allemand afin de rédiger un document retraçant ces échanges,

Considérant la nécessité de conclure une convention avec madame Yvette LUNDY afin de fixer les conditions d'utilisation de son témoignage,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention annexée au rapport.

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer la convention avec Madame Yvette LUNDY, et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-182

**34-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LA BANQUE POPULAIRE LORRAINE-CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Christian DEMONGIN

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville organise un festival « Musiques d'Eté » du 24 juin au 5 septembre,

Considérant que La Banque Populaire souhaite participer aux frais du festival,

Considérant que la Ville d'Epernay et la Banque Populaire Champagne-Lorraine souhaitent mettre en place un partenariat, pour l'organisation du 19^{ème} festival des Musiques d'Eté,

Considérant que cette manifestation favorise l'accès à la vie culturelle sparnacienne,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay mentionnera la participation de la Banque Populaire à cette manifestation,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce partenariat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTIE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-183

**35-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR
L'ORGANISATION DE LA « SAINT DYANE 2014 »**

RAPPORTEUR : Benoît MOITTIE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Deuch Dyane Motor Club d'Epernay organise un rassemblement de véhicules dénommé « Sainte Dyane 2014 »,

Considérant que la tenue de cette manifestation implique des conditions d'accueil et d'organisation que l'association ne peut seule supporter,

Considérant le programme de la manifestation,

Considérant l'intérêt de cette manifestation et ses retombées sur le territoire d'Epernay,

Considérant la volonté de la collectivité de contribuer à la réussite de cette rencontre en assurant un soutien logistique et financier,

Considérant la nécessité de définir les modalités des contributions par une convention d'objectifs et de moyens entre le Deuch Dyane Motor Club et la Ville en vue d'organiser l'édition 2014 de la manifestation dite « Sainte Dyane ».

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec le Deuch Dyane Motor Club en vue d'organiser l'édition 2014 de la « Sainte Dyane », et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 35

Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-184

**36-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TEXTILE
PAR LE RELAIS NORD-EST-ILE-DE-FRANCE**

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Relais Nord-Est-Ile de France souhaite installer des conteneurs collecte de vêtements sur le domaine public communal,

Considérant la nécessité de conclure une convention afin de régler les modalités et les engagements des parties,

Considérant l'objectif d'insertion sociale et professionnelle poursuivi par le Relais,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la mise en place de conteneurs de récupération de textile sur le domaine public communal, à titre gratuit,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec le Relais Nord-Est-Ile de France.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-185

37-1-AGENDA 21-REUNION DE CONCERTATION
MISE A DISPOSITION D'ESPACE
SALON DE THE « LE DARJEELING »

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 version 2, la Ville organise des concertations publiques, dans différents lieux de la ville,

Considérant que ces réunions ont pour objectif de recueillir les attentes et les propositions des Sparnaciens en matière de Développement Durable en vue de la co-construction du nouveau programme d'actions, en matière de Développement Durable pour le 21^{ème} siècle,

Considérant que l'une des réunions publiques de concertation aura lieu sur la terrasse du salon de thé le Darjeeling, situé place Bernard-STASI,

Considérant la nécessité de conclure une convention avec le salon de thé le Darjeeling afin de régler les conditions de cette mise à disposition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention annexée au rapport,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec le salon de thé Le Darjeeling, et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-186

37-2- AGENDA 21-REUNION DE CONCERTATION
MISE A DISPOSITION D'ESPACE
BAR « LA POMME D'OR »

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 18 janvier 2010 n° 10-1617 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 sparnacien,

Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 version 2, la Ville organise des concertations publiques, dans différents lieux de la ville,

Considérant que ces réunions ont pour objectif de recueillir les attentes et les idées des sparnaciens en matière de Développement Durable en vue de la co-construction du nouveau programme d'actions, en matière de Développement Durable pour le 21^{ème} siècle,

Considérant que l'une des réunions publiques de concertation aura lieu au bar La Pomme d'Or, situé 12, rue Eugène-Mercier,

Considérant la nécessité de conclure une convention avec le bar La Pomme d'Or afin de régler les conditions de cette mise à disposition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention annexée au rapport,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention avec le bar La Pomme d'Or, et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 35
Date de la convocation : 20 mai 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE 1er Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2ème Adjoint, M. Pierre MARANDON 3ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4ème Adjoint, M. Jacques FROMM 5ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6ème Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7ème Adjoint, Mme Abida CHARIF 8ème Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9ème Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10ème Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mmes Catherine CROZAT, Marie-Claire BILBOR, Conseillère Municipale déléguée, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Nicole LESAGE, Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Mme Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU secrétaire de séance, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE

Délibération n° 14-187

**38-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles le Conseil Municipal m'avait donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises :

1°) Le 15 avril 2014, de contracter auprès du Crédit Agricole Nord-Est, une ligne de trésorerie, d'un montant de 1 000 000 €, sur un an, indexé sur l'EURIBOR3M, auquel s'ajoute une marge de 1,10 %.

2°) Le 18 avril 2014, de conclure un marché pour l'acquisition de livres non scolaires pour les médiathèques avec les entreprises suivantes :

-lot n° 1 : L'APOSTROPHE- « Imprimés adultes », et ce, moyennant une somme comprise entre 23 900 € H.T et 33 200 € H.T par an.

-lot n° 4 : S.E. LIBRAIRIE MOLLAT- « imprimés jeunesse », et ce, moyennant une somme comprise entre 16 200 € H.T et 26 500 € H.T par an.

3°) Le 22 avril 2014, d'organiser une exposition des œuvres de l'auteur-illustrateur Matthieu MAUDET à la médiathèque Daniel-Rondeau, du 29 avril au 31 mai 2014, et une rencontre avec le public et les classes le 30 mai 2014, et ce, moyennant la somme de 1245,18 € T.T.C.

4°) Le 22 avril 2014, d'organiser une exposition des œuvres de Julie Faure-Brac, à la médiathèque centre –ville du 6 mai au 14 juin 2014, et ce, moyennant la somme de 1 100 €.

5°) Les 23, 24 avril, 5 et 7 mai 2014, de mettre gratuitement à la disposition de :

-Mme RENAUX, directrice de l'école maternelle SAINTONGE, la cour, la salle de motricité et les toilettes de l'école maternelle SAINTONGE, afin d'organiser une kermesse, le 27 juin 2014 de 16 H 30 à 23 H 00.

-M. GODIET, directeur de l'école élémentaire Belle-Noue, la grande salle, les toilettes et les extérieurs de l'école élémentaire Belle-Noue, afin d'organiser une kermesse, le 13 juin 2014 de 16 H 30 à 23 H 00.

-Mme NICAISE, directrice de l'école élémentaire Jean-Jaurès, afin d'organiser un spectacle, le 27 juin 2014 de 16 H 30 à 23 H 00.

-l'association JAM, les toilettes et les salles de classe du bâtiment annexe (Jean-Jacques-Rousseau) de l'école élémentaire MARX DORMOY, afin de préparer une kermesse, les lundis de 16 H 30 à 17 H 15, du 5 mai au 9 juin 2014.

-Mme GUILLOCHAIN, directrice de l'école maternelle HORTICULTURE, la cour, le préau, les toilettes et les salles de classe de l'école maternelle HORTICULTURE, afin d'organiser une kermesse, le 14 juin 2014, de 9 H 00 à 15 H 00.

-Mme DUMEZ, directrice de l'école élémentaire CHAUDE RUEELLE, la cour, les toilettes, les salles de classe et le satellite de restauration de l'école élémentaire CHAUDE RUEELLE, afin d'organiser une kermesse, le 27 juin 2014, de 16 H 30 à 24 H 00.

-Mme BALLOIR, directrice de l'école maternelle LANGEVIN, la cour, l'entrée, la salle de motricité, les salles de classe et les toilettes de l'école maternelle LANGEVIN, afin d'organiser une kermesse, le 28 juin 2014 de 7 H 30 à 13 H 00.

-Mme NIOGRET, directrice de l'école maternelle PRE AUX COUDES, la cour et toute l'école maternelle PRE AUX COUDES, afin d'organiser une kermesse, le 28 juin 2014 de 8 H 00 à 20 H 00.

-M. BARBIER, directeur de l'école élémentaire MARX DORMOY, les cours, les préaux, les toilettes et les salles de classe du bâtiment annexe de l'école élémentaire MARX DORMOY, afin d'organiser une kermesse, le 10 juin 2014, de 16 H 30 à 23 H 00.

-la coopérative scolaire, les salles de classe, la cour, les sanitaires, la cuisine et la salle de restauration de l'école élémentaire BACHELIN, afin d'organiser une kermesse, du 27 juin 2014 à 16 H 30 au 29 juin 2014 à 12 H 00.

-Mme BALLOIR, directrice de l'école maternelle LANGEVIN, la salle de motricité, les toilettes, le couloir et l'entrée de l'école maternelle LANGEVIN, afin d'organiser une exposition, le 16 mai 2014 de 16 H 30 à 20 H 00.

-le Comité de Quartier Nord Ouest, la cour et le préau de l'école élémentaire Chaude Ruelle, afin d'organiser un repas, le 23 mai à partir de 18 H 00 jusqu'au 24 mai 2014 à 12 H 00.

-HELLYSIUM, le studio de l'Espace Bernon Animation, afin d'organiser des répétitions, le jeudi de 18 H 00 à 22 H 00, tous les quinze jours, à compter du 24 avril au 31 août 2014. Elle sera renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, et ce, dans la limite de deux fois.

-le Comité de Quartier La Goësse, la cour, les toilettes et l'accès à l'électricité de l'école maternelle HORTICULTURE, afin d'organiser un vide grenier, le 8 juin 2014 de 6 H 00 à 20 H 00.

-l'association CHAVALOIN, les salles multi-activités 1 et 2 de l'Espace Bernon Animation, du 7 mai au 11 juin 2014 de 14 H 00 à 15 H 00, le mercredi, samedi et dimanche, afin d'organiser un atelier artistique.

6°) Le 24 avril 2014, d'accorder à la Société CADIS l'installation d'un distributeur dans la salle de musculation de Bernon, du 25 avril 2014 au 24 avril 2015. En contrepartie, la société versera 10 % du chiffre d'affaires réalisé à la Ville d'Epernay.

7°) Le 25 avril 2014, de consentir à M. LEBON une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire, un logement de type I, sis 7, allée de la Montagne Pelée, du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015, et ce, moyennant la somme de 300 € par mois.

8°) Le 28 avril 2014, de mettre à la disposition de l'association des « Jardins partagés de Bernon » des locaux et un terrain clos, situés le long de la rue du Parc à Epernay, d'une superficie de 1000 m², comprenant quatre parcelles cultivables et un verger planté, et ce, moyennant la somme de 91,50 € par an. La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} mai 2014 pour se terminer le 31 décembre 2014. Elle se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017. La précédente décision est abrogée pour changement de date.

9°) Le 28 avril 2014, d'accepter les indemnités de :

-3540,16 euros, correspondant à la remise en état de la borne d'accès amovible sis passage Henri IV, endommagée par un véhicule, le 14 juin 2013.

-1757,43 euros, correspondant à la remise en état de deux barrières de sécurité et d'un poteau d'indication, sis à l'angle de la rue des Crépons et de l'avenue Foch, suite à un accident de la circulation.

-342,07 euros, suite au vol d'une tente installée sur le Jard, le 20 septembre 2013.

-486,38 euros, correspondant à la remise en état de deux barrières de sécurité, sises rue du Faubourg d'Igny, endommagée par un véhicule, le 12 décembre 2013.

10°) Le 29 avril 2014, d'organiser une rencontre avec l'auteur Mickaël Mention en partenariat avec l'association Interbibly à la médiathèque centre-ville, le 12 mai 2014 de 14 H 00 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 80 €. T.T.C.

11°) Le 29 avril 2014, d'organiser une représentation du spectacle de conte « Ptit Bonhomme et Cie » par Pierre Delye, à la médiathèque centre ville, le 20 mai à 14 H 00 et le 21 mai à 10 H 30, et ce, moyennant la somme de 1425, 43 € T.T.C.

12°) Le 30 avril 2014, de conclure un marché pour la réfection de chaussées et de trottoirs (rues Henri-Martin et Eugène-Mercier – Allées des Coins et de Bertet) avec l'entreprise COLAS EST, et ce, moyennant la somme de 444 086, 40 € T.T.C qui se décompose comme suit :

-rue Henri-Martin : 145 506 €. T.T.C.

-rue Eugène-Mercier : 101 034 € T.T.C.

-allée des Coins : 162 790,80 € T.T.C.

-allée de Bertet : 34 755,60 € T.T.C.

13°) Le 6 mai 2014, de contracter un prêt Secteur Public Local auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 125 000 €, sur 20 ans, indexé sur le Livret A, auquel s'ajoute une marge de 1 %.

14°) Le 13 mai 2014, de conclure un marché pour le désherbage de la voirie et des cimetières avec la société GIRAVERT, et ce, moyennant la somme de 18 700 €. Ce marché est conclu pour une période d'un an dans la limite de deux fois soit jusqu'au 31 décembre 2016.

15°) Le 13 mai 2014, de passer un avenant n° 3 au lot n° 1 « nettoyage des locaux » avec l'entreprise TFN PROPLETE EST, et de passer un avenant n°2 au lot n°2 « nettoyage des vitres » avec l'entreprise LUSTRAL, du marché de prestations de nettoyage dans divers bâtiments communaux, afin de remplacer l'indice de révision S812001, prendre en charge de nouveaux sites (Maison des Arts et de la vie Associative, l'Espace Paul-Bert), et redéfinir les prestations de nettoyage sur le site de la Médiathèque centre-ville. La passation de ces avenants n'a aucune incidence financière.

16°) Les 28, 29, et 30 avril, 5, et 7 mai 2014 de mettre :

-la grande salle et le foyer du théâtre Gabreille-Dorziat, à la disposition de :

-la banque « CIC Est », le 6 mai 2014 à 18 H 00, et ce, moyennant la somme de 4 954 €.

-des salles de la Maison des Parents et de l'Enfant, à la disposition de :

-l'association Les Papillons Blancs, à compter du 5 mai jusqu'au 31 décembre 2014. La convention se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

-l'association Au Jardin des Bout'chou, à compter du 6 mai 2014 jusqu'au 31 décembre 2014. La convention se renouvellera tacitement à compter du 1^{er} janvier 2015, dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-SNUIPP, le 16 mai 2014 de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-Mme COULIBALY, du 30 mai à 17 H 00 au 2 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-Mme LEMAY du 6 juin à 17 H 00 au 9 Juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme VERDAVAINE, du 23 mai à 17 H 45 au 26 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme BEENEN, du 30 mai 2014 à 17 H 45 au 2 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme LAURENT, du 6 juin 2014 à 17 H 45 au 9 juin 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-le Secours Populaire Antenne d'Eprenay, le 6 mai 2014 de 8 H 30 à 24 H 00, et ce, moyennant la somme de 63,50 €.

-Le Toit Champenois, le 13 mai 2014 de 17 H 00 à 24 H 00, et ce, à titre gracieux.

-Mme MERAL, le 29 mai 2014 de 8 H 30 à 24 H 00, et ce, moyennant la somme de 63,50 €.

-Mme ZORN, du 30 mai à 18 H 00 au 2 juin 2014 à 9 H00, et ce, moyennant la somme de 268 €.

-G.E.M-Atelier Solid'Air, le 22 mai 2014, de 8 H 30 à 24 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Belle Noue, à la disposition de :

-M. DESCARRIER, du 2 mai à 17 H 00 au 5 mai 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

17°) Les 24, 28, 29, avril 2014, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 52, 55 à 57, 65 à 67 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 30 mai 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services